



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 janvier 2019**

**Présents :** Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Christian ROUX, Sylvie CALAMEL, Alexandre ALLEGRE, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Marie-Hélène ENRIETTO, Laétitia ALONSO, Sylvie MONTI

Absents excusés : Marcel LOMBARDI

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** Laétitia ALONSO  
**Secrétaire adjointe :** Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 18h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 22 novembre 2018 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1. compte rendu des différentes réunions des syndicats**

EPAGE : *néant*

Syndicat d'électrification rurale : *néant*

Syndicat Rhône Ventoux (*Alexandre Allègre*) : dernière réunion le 20 décembre 2018 à Bédoin : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, lorsqu'une maison d'habitation se vendra, il devra y avoir des contrôles concernant le système d'évacuation des eaux pluviales du bâtiment. Ce diagnostic sera fait sur le même principe que ceux déjà existants (plomb, amiante, consommation énergétique, etc...). Application au niveau national.

Norbert Lapatre demande si les eaux de piscine peuvent être jetées dans le réseau pluvial, car il a surpris il y a quelques temps une personne qui vidangeait l'eau de sa piscine dans le réseau pluvial de la Commune, hors cette eau était croupie, donc potentiellement polluante. Alexandre Allègre se renseignera auprès du Syndicat.

Syndicat Forestier : *néant*

SMAEMV : *néant*

Cove commission Développement durable (*Sylvie Calamel*) : réunion le 29 novembre 2018. Une permanence située rue porte de Mazan (annexe de la mairie de Carpentras) est à disposition des usagers et se propose de les renseigner, les accompagner dans leurs démarches. Ce service est entièrement gratuit pour l'utilisateur, en revanche ces personnes ne se déplacent pas sur le terrain. Un projet de pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux sera proposé aux communes intéressées.

## **2. Délibération : retrait de la délibération concernant les compteurs LINKY**

Monsieur le Maire rapporte que l'Association des Maires de Vaucluse a saisi un avocat afin de défendre les intérêts des communes ayant voté la motion qui sur la base du principe de précaution enjoignait ENEDIS :

- à respecter la volonté des personnes qui exprimaient leur refus d'installer le compteur Linky à leur domicile

- à développer une communication sur les modalités de déploiement sur le territoire communal.

Lors de l'audience du 07 novembre dernier, le juge des référés a débouté pour la 3<sup>ème</sup> fois, aussi l'AMV ne voit plus l'intérêt de poursuivre cette procédure et demande aux communes ayant voté cette motion Linky de bien vouloir retirer leur délibération auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le retrait de la délibération n°2019-19. **Délibération votée 6 POUR et 2 ABSTENTIONS** (I. PARIS, MH ENRIETTO, M. RINAUDO, Ch. ROUX).

### **3. Annonce démission du 2<sup>ème</sup> adjoint et décision du nombre d'adjoint au Conseil Municipal**

Monsieur le Maire annonce la démission de monsieur Marcel LOMBARDI, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, de ses fonctions d'adjoint au Maire ainsi que celles de conseiller municipal. Monsieur le Préfet a donné son accord et cette démission est effective au 02 janvier 2019.

Monsieur le Maire souhaite voir nommé un 2<sup>ème</sup> adjoint pour l'aider dans ses fonctions et propose de réduire le nombre d'adjoint au Maire à 2, au lieu de 3 comme décidé en début de mandat.

**Délibération votée POUR à l'unanimité des membres.**

### **4. Election du 2<sup>ème</sup> adjoint et modification du tableau du Conseil**

Monsieur le Maire propose Alexandre ALLEGRE comme 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire et demande aux membres du Conseil Municipal d'entériner son choix et de modifier le tableau du Conseil Municipal comme suit :

Qualité	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Fonction	Suffrage obtenus
Mr	RIPERT Christian	02/07/1964	Maire	163
Mr	LEPATRE Norbert	25/02/1970	1 <sup>er</sup> Adjoint	149
Mr	ALLEGRE Alexandre	25/03/1947	2 <sup>ème</sup> Adjoint	124
Mme	ALONSO Laëticia	28/07/1988	Conseillère	153
Mr	RINAUDO Michel	02/08/1955	Conseiller	148
Mme	ENRIETTO Marie-Hélène	27/06/1964	Conseillère	146
Mme	MONTI Sylvie	19/11/1963	Conseillère	143
Mr	ROUX Christian	05/11/1969	Conseiller	142
Mme	MATTLIN Isabelle	08/10/1965	Conseillère	141
Mme	CALAMEL Sylvie	28/04/1954	Conseillère	140

**Tableau modifié accepté POUR à l'unanimité.**

### **5. Travaux en cours et à venir**

- Aire de loisirs (Norbert LEPATRE) : suite à la rencontre de ce jour, entre monsieur Lapatre et monsieur Martin (DDT), il a été convenu ce que le terrassement à réaliser par l'entreprise ROBERTI, sera impérativement fait avant la semaine 7, car l'entreprise RIEU en charge de la plantation des végétaux sera sur le terrain dès la semaine 7. Il faudra ensuite planifier la pose des derniers jeux et agrées.
- Parking chemin de Ronde (Norbert Lapatre) : il reste la plantation des végétaux par l'entreprise RIEU (semaine 7). La création d'une évacuation d'eau de pluie par l'entreprise ROBERTI est en cours. Monsieur Lapatre a dû intervenir car l'entreprise ROBERTI allait oublier une partie. Panneaux de signalisation et du règlement installés.

- Coussins berlinois (*Christian Ripert et Norbert Lepatre*) : il faut déterminer visuellement l'emplacement au sol, qui reste à choisir. 1 coussin chemin des Libertonnes et 1 au chemin de Crillon.
- Chemin Font des Clapiers (*Norbert Lepatre*) : suite à la rencontre avec monsieur PEBRE de l'entreprise COLAS, une estimation des travaux de réfection de cette voirie très délabrée a été donnée, il faut compter environ 50.000 € HT.
- Acquisitions foncières (*Christian Ripert*) : un rendez-vous chez le notaire est fixé au mercredi 23 janvier 2019, pour signer la vente avec la famille DUFOUR / ULLIEL concernant l'achat du morceau de terrain en continuité avec le parking du chemin de Ronde comme convenu lors d'une précédente séance. L'hypothèse d'acquérir le terrain suivant est à étudier.
- Plateau sportif (*Christian Ripert*) : le projet est à réfléchir sur l'emplacement et la nature de ce plateau sportif. Une subvention avait été accordée par l'Office Intercommunal des Sports (environ 14.000€), mais ce dernier n'existant plus, c'est la Cove qui a repris la suite. Il reste à savoir les conditions exactes d'obtention. Un rendez-vous avec 2 fournisseurs différents a été fixé pour obtenir des devis. Il faudra encore voir si le projet est réalisable budgétairement.
- Mise en valeur de la fontaine et du lavoir (*Christian Ripert*) : monsieur le Maire a rencontré madame COLLET, du service patrimoine de la Cove. Cette dernière lui a indiqué que la commune n'avait pas profitée de l'intervention de l'UP Ventoux depuis déjà de nombreuses années. Il s'agit de travailleurs en réinsertion, tout à fait compétents dans le domaine de la restauration de petit patrimoine. Ils pourraient remettre en état le pourtour de la fontaine et revoir l'étanchéité du lavoir à moindre frais. La Commune n'aurait à sa charge que l'achat des matériaux. Le coût de la main d'œuvre n'étant pas à charge de la Commune. Etant donné que Modène n'en a pas bénéficié depuis longtemps, la commune serait prioritaire. Nous sommes toujours dans l'attente de recevoir un devis pour les matériaux.
- Etat Civil (*Christian Ripert*) : pour mémoire, il avait été décidé dans une précédente séance de mettre en restauration 1 registre d'état civil par an. Pour 2019, 1 registre est déjà parti dans les laboratoires de la société SEDI et a été restitué ce jour. Le coût de la restauration est de 544.68€ TTC.
- Extincteur (*Christian Ripert*) : lors de la vérification annuelle de 2018, le technicien ayant opéré la recharge et vérification de tous les extincteurs présents dans les bâtiments communaux, a alerté sur le fait qu'il faut changer 1 extincteur quasiment chaque année pour avoir une bonne rotation au niveau de la vétusté des appareils. Sur 2018, pas de renouvellement effectué. Il faudrait donc le prévoir sur 2019.

## 6. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de Mairie Carine Bonhomme pour donner quelques chiffres sur la comptabilité 2018.

### **Partie Fonctionnement :**

Excédent antérieur	+ 108.459,08 €
Recettes 2018	+ 198.756,62 €
Dépenses 2018	-202.140,41 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>+105.075,29 €</b>

### **Partie Investissement :**

Excédent antérieur	+ 122.437,04 €
Recettes 2018	+ 19.946,28 €
Dépenses 2018	- 78.161,68 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>+ 64.221,64 €</b>

## 7. Questions sociales et questions diverses

- Cove (Christian Ripert) : La Cove propose une convention de groupement de commandes pour une étude photovoltaïque pour un éventuel équipement sur les bâtiments communaux. Cette étude sera entièrement prise en charge par la Cove. Seul l'éventuel projet d'équipement resterait à la charge de chaque commune. Le but est dans un 1<sup>er</sup> temps de faire le point sur ce qui est réalisable ou non sur chaque commune. Monsieur le Maire demande l'avis de Conseil Municipal. 8 POUR, 1 CONTRE (M. Rinaudo) et 1 ABSTENTION (Ch. ROUX).
- Mayre (Sylvie Calamel) : durant la période des fêtes d fin d'année il y a eu de gros soucis d'eau le long de la Mayre. Monsieur le Maire y est allé pour constater et nettoyer le lit. Il a contacté le Syndicat Rhône Ventoux pour s'assurer qu'il n'y avait pas de fuites d'eau du réseau potable. Une fois ces hypothèses écartées, il semblerait que le problème vienne d'une surcharge des nappes phréatiques, faisant remonter l'eau dans les terrains. Monsieur le Maire a contacté les services de la Cove pour qu'ils interviennent pour curer les fossés du chemin de la Font des Clapiers (environ 70 mètres) et du chemin de Crillon (environ 130 mètres) pour permettre une meilleure évacuation des eaux de pluies. Monsieur le Maire ira voir le départ de la source avec une société spécialisée, pour une éventuelle intervention et analyse du sol. Le point sera fait.
- Ecole : il y a toujours un souci au niveau de l'éclairage de la cour de l'école, quelques fois allumé en pleine nuit, quelques fois non, mais bien souvent trop éclairé, surconsommation électrique inutile. Monsieur le Maire l'avait déjà signalé aux services de la Cove, il rappellera.
- Projet escalade école primaire : comme il n'y a pas de classe verte cette année, le groupement scolaire propose cette année un projet d'escalade qui concernerait tous les enfants du primaire. L'Amicale des parents d'élève financera la totalité des frais liés au projet mise à part le trajet en bus, trop onéreux pour eux. Une demande de prise en charge par les 3 mairies a été faite. Les Maires sont plutôt favorables à cette prise en charge qui serait divisée en 3 car la Cove a refusé de le prendre à sa charge. L'ensemble du Conseil est favorable à cette décision.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H.